

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 14,  
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE  
PARAISSANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

<p><b>INSERTIONS :</b></p> <p>annonces . . . . . 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames . . . . . 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10</p> <p>ÉDOUARD ROUYERRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna</p> <p>à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p> <p>Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p><b>ABONNEMENTS :</b></p> <p>Un An . . . . . 18 Francs</p> <p>Six Mois . . . . . 6 id.</p> <p>Trois Mois . . . . . 3 id.</p> <p>Pour l'étranger, les frais de poste en sus</p>
---	---	--

Monaco, le 30 Juin 1885

Le Gouvernement français vient de conférer à S. A. S. le Prince Héritaire les palmes d'Officier de l'Instruction Publique, à l'occasion des découvertes intéressantes faites l'année dernière par le Prince en opérant des sondages dans la mer Baltique, à bord de son yacht *Hirondelle*.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique s'est associé dans cette circonstance aux félicitations que l'Académie des sciences et le monde savant ont unanimement adressées à Son Altesse Sérénissime à la suite de cette campagne.

**NOUVELLES LOCALES**

S. A. S. le Prince Héritaire, qui doit quitter prochainement Paris pour entreprendre une excursion maritime à bord de son yacht, a rendu visite, le 22 de ce mois, à LL. Exc. les Ministres des Affaires Etrangères et de la Marine.

D'après un arrangement intervenu entre la France et la Principauté, l'émission de nouveaux timbres-poste à l'effigie de S. A. S. le Prince Charles III commencera, demain 1<sup>er</sup> juillet, dans les bureaux de poste de la Principauté.

Lundi 15 juin, à l'Exposition universelle d'Anvers, la reine des Belges a visité inopinément la section de Monaco.

Sa Majesté a été reçue par l'un des commissaires de la Principauté, M. Robyns d'Inkendaele, chargé d'affaires honoraire et consul général de Monaco en Belgique.

L'auguste souveraine a daigné donner, à plusieurs reprises, des marques du plus bienveillant intérêt dans son rapide examen des produits si divers envoyés par les exposants monégasques.

La reine, qui a bien voulu promettre de renouveler sa visite, était conduite par MM. le comte d'Oultremont, commissaire général du gouvernement, et de Cazenave, secrétaire de la section belge, et accompagnée de M<sup>me</sup> la comtesse d'Aspremont-Lynden, dame du Palais; de M. le comte J. d'Oultremont, maréchal de la cour, ainsi que de plusieurs officiers d'ordonnance.

Au sortir de la section de Monaco, Sa Majesté s'est

rendue dans les jardins de l'Exposition en traversant le pavillon voisin des colonies portugaises.

M<sup>sr</sup> l'Evêque est rentré samedi à Monaco, après une absence de huit jours pendant lesquels Sa Grandeur a donné la confirmation dans les cantons de Cagnes, Vence et Coursegoules (Alpes-Maritimes), et fait une grande ordination dans la cathédrale de Fréjus, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste.

**AVIS**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, il sera mis en vente au guichet des bureaux de poste et de télégraphe de Monaco et de Monte Carlo, chez les débitants de tabac et autres personnes autorisées à vendre des timbres-poste, des timbres de 5, 15 et 25 centimes à l'effigie de S. A. S. le Prince Charles III.

Sept autres catégories de timbres, portant la même effigie, seront mises en vente au fur et à mesure de la fabrication.

Ces timbres pourront être employés pour l'affranchissement des correspondances déposées dans les boîtes ou au guichet des bureaux de poste et de télégraphe de la Principauté exclusivement.

Provisoirement et pour éviter toutes difficultés, les timbres-poste français de 5, 15 et 25 centimes pourront être utilisés concurremment avec les figurines de nouvelle création.

Les autres catégories de timbres-poste français, les cartes postales, les enveloppes et les bandes timbrées du type actuel resteront, comme par le passé et jusqu'à nouvel ordre, en circulation dans la Principauté.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

**LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

L'Exposition universelle d'Anvers, une des mieux réussies et des plus complètes depuis l'Exposition de Paris, en 1878, est entièrement achevée.

D'après une circulaire du ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, signée par le Commissaire général du gouvernement, les travaux du Jury international des récompenses ont commencé hier 29 juin, à neuf heures et demie du matin, et se poursuivront dans l'ordre suivant :

- 6<sup>o</sup> Groupe. — Produits alimentaires. Lundi 29 juin à 9 h. 1/2.
- 1<sup>er</sup> Groupe. — Education et enseignement. — Matériel et procédés des arts libéraux. Mardi 30 juin à 9 h. 1/2.
- 2<sup>o</sup> Groupe. — Mobilier et accessoires. Mardi 30 juin, à 2 heures.

- 3<sup>o</sup> Groupe. — Tissus, vêtements et accessoires. Mercredi 1<sup>er</sup> juillet, à 9 h. 1/2.
- 4<sup>o</sup> Groupe. — Industries extractives. — Produits bruts et ouvrés. Mercredi 1<sup>er</sup> juillet, à 2 heures.
- 5<sup>o</sup> Groupe. — Outillage et procédés des industries mécaniques. Jeudi 2 juillet, à 9 h. 1/2.
- 7<sup>o</sup> Groupe. — Navigation et sauvetage.
- 8<sup>o</sup> Groupe. — Pêche et pisciculture.
- 9<sup>o</sup> Groupe. — Commerce d'importation et d'exportation, etc.
- 10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, 12<sup>o</sup>, 13<sup>o</sup>, 14<sup>o</sup> et 15<sup>o</sup> Groupes de la section d'électricité.
- 16<sup>o</sup> et 17<sup>o</sup> Groupes. — Classes spéciales de l'agriculture et l'horticulture. Jeudi 2 juillet, à 2 heures.

- Les récompenses seront :
- 50 Diplômes d'honneur;
  - 400 " de médaille d'or;
  - 1 000 " d'argent;
  - 1.500 " de bronze;
  - 1.500 " de mention honorable.

et seront attribuées aux exposants par trois jurys différents :

- 1<sup>o</sup> Les *Jurys de classe*, qui prononceront définitivement sur les diplômes de médailles de bronze et de mentions honorables;
- 2<sup>o</sup> Les *Jurys de groupe*, qui attribueront, en dernier ressort, les diplômes de médaille d'or et d'argent;
- 3<sup>o</sup> Enfin, le *Jury supérieur*, qui décernera seul les diplômes d'honneur.

Ainsi qu'on le voit, ces dispositions, empruntées pour la plupart aux règlements des Expositions de Paris en 1867 et 1878, et appropriées au commerce et à l'industrie belges, offrent toutes les garanties désirables de sécurité et d'impartialité pour les exposants internationaux. En cas de réclamations, chaque commissaire étranger pourra porter la question devant un arbitrage présidé par le Commissaire général du gouvernement, qui prononcera en dernier ressort.

La Principauté de Monaco occupe, à l'Exposition universelle d'Anvers, un parallélogramme de vingt mètres de longueur sur cinq mètres de largeur. A l'extérieur, la construction, haute de cinq mètres, est couronnée de créneaux qui donnent à l'ensemble du pavillon monégasque une physionomie rappelant le palais de S. A. S. M<sup>sr</sup> le Prince de Monaco.

Dans cet espace relativement restreint, quarante industries monégasques, exposant dans vingt-huit classes différentes, ont trouvé place et forcent, par la variété, la richesse et l'utilité des produits exposés, l'attention d'un public très nombreux et souvent très compétent.

Dans une annexe, faisant face à l'un des petits côtés du pavillon, et qui se trouve adossée à la salle des fêtes, ont été réunis la plupart des envois du gouvernement de Monaco ainsi que les travaux des élevés des deux sexes, les méthodes d'enseignement, les études sur la météorologie monégasque, les collections d'histoire naturelle, les ouvrages édités par l'imprimerie de la Principauté, les études si remarquables faites par S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Héréditaire lors de son voyage dans la Baltique, en 1884, etc., etc

Nous avons dit que la Principauté de Monaco était représentée, à Anvers, par quarante exposants répartis dans vingt-huit classes différentes; afin de mieux faire comprendre l'importance de cette exposition, nous croyons indispensable de donner une analyse succincte par groupes et par classes des industries diverses et des exposants qui composent la section monégasque.

**Premier Groupe.**

- CLASSE 1. — Ecoles primaires gratuites. — Méthodes d'enseignement pour les élèves des deux sexes; travaux d'études, dessins, cours et travaux de couture.
- CLASSE 3. — S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Héréditaire. — La Faune de la Baltique.  
M. Emile Streicher. — Objets préparés pour l'étude microscopique.
- CLASSE 4. — Imprimerie de Monaco. — Collection des Annuaires et Codes de la Principauté.
- CLASSE 6. — M. Ash. — Tableau en relief fait de plantes naturelles.  
M. Meuris. — Vue de Monaco.  
M<sup>me</sup> Naturel. — Vues de la Principauté (peinture).  
M. Poinso. — Maquette du décor du 1<sup>er</sup> acte de « Lakmé ».

- CLASSE 7. — M. Jean Marquet. — Villas et maisons d'habitation (photographies).
- CLASSE 10. — Monnaies et Médailles de la Principauté de Monaco (notice historique, par M. C. Jolivot).
- CLASSE 11. — Docteur Gueirard. — Carte météorologique de la Principauté.

**Deuxième Groupe**

- CLASSE 12. — M. Jules Rigoni. — Comptoir en chêne massif, sculpté, en plein bois.
- CLASSE 15. — M. Luigi Cavallero. — Céramique.  
Société Industrielle et Artistique de Monaco. — Céramique.
- CLASSE 23. — M. Léon Cruzel. — Poudre dentifrice, poudre de riz.  
M. Nestor Moehr. — Essences et eaux de toilette au muguet et à la violette.  
Société Industrielle et Artistique de Monaco. — Parfumerie.
- CLASSE 24. — M. Fàraldo. — Ouvrages en bois d'olivier, marqueterie.  
M. Desteffanis. — Ouvrages en vannerie.

**Troisième Groupe**

- CLASSE 33. — M. Dalbera. — Chapeaux de paille.  
M. Desteffanis. — Chapeaux de paille.  
M. Jules Flory. — Chapeaux de paille.
- CLASSE 35. — M. Guyot (Bourgeois). — Fusils de chasse, revolvers, pistolets de tir.

**Quatrième Groupe**

- CLASSE 38. — Echantillons de pierres dures.
- CLASSE 39. — M. Dalbera. — Bois en grumes.  
M. Neri. — Panneau de bois d'essences diverses.
- CLASSE 40. — M. Streicher. — Collection d'histoire naturelle.  
M. Vieillard. — Coléoptères.
- CLASSE 41. — M. Cruzel. — Echantillons de caroubier.
- CLASSE 42. — Société industrielle et artistique de Monaco. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

M. Cruzel. — Pâte et sirop pectoral de karouba. M. Alfred Streicher. — Eaux gazeuses artificielles.

- CLASSE 49. — M. Pierre Cercsa. — Appareil automatique pour l'ouverture des boîtes des tirs aux pigeons.

**Cinquième Groupe**

- CLASSE 61. — M. Barré. — Plan du pont de Sainte-Dévote.  
M. Grisel. — Plans de canalisation des eaux de la Principauté.  
M. Merklin. — Plan et dessin des orgues de l'église Saint-Charles.  
M. Naturel. — Plan cadastral de la Principauté.

**Sixième Groupe**

- CLASSE 65. — Comte Gastaldi. — Huile d'olives.  
M. Pascal Gindre. — Huile d'olives.  
M. Joseph Marquet. — Huile d'olives.  
M. Antoine Médecin. — Huile d'olives.
- CLASSE 66. — M. Tanty. — Conserves alimentaires : Soupes.
- CLASSE 68. — M. Eckenberg. — Fruits confits.  
M. Pascal Gindre. — Oranges et citrons.  
M. Lombard. — Oranges et citrons.  
M. Soudrille. — Sirops.

- CLASSE 69. — M. Joseph Marquet. — Vins rouge et blanc.  
M. Antoine Médecin. — Vins rouge et blanc.  
Société Industrielle et Artistique de Monaco. — Vin cuit de Monaco; boissons spiritueuses et liqueurs.

**Huitième Groupe**

- CLASSE 76. — M. Honoré Laboulaye. — Corail rose, éponges et nacre pêchés dans le port de Monaco.

(Le Gouvernement de Monaco expose dans trois classes différentes, non mentionnées ci-dessus.)

Rien qu'en vertu du règlement du jury la section monégasque n'eût droit qu'à un seul juré, l'importance acquise par la Principauté dans plusieurs industries, notamment dans la céramique, la parfumerie, la distillerie et les huiles, lui a fait octroyer deux jurés et un suppléant.

Par décision de S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince de Monaco, en date du 12 mai dernier, ont été nommés :

**MEMBRES DU JURY**

**Classe 15**

M. EDMOND BLANC, commissaire de la section de Monaco.

**Classe 23**

M. CHARLES DE GÉRARDON, consul de Monaco à Liège.

**JURÉ SUPPLÉANT**

M. LÉON ESTOR, secrétaire de la Commission.

La satisfaction accordée par le Comité supérieur à la demande des Commissaires de la section Monégasque trouve sa justification dans les progrès considérables faits par plusieurs exposants depuis 1878, à l'Exposition de Paris.

Le Laboratoire de Monaco seul présente cette année à Anvers, dans quatre classes différentes, près de cent cinquante produits dont trente environ entièrement nouveaux; la Poterie artistique — qui est placée hors concours — a fait d'excellents élèves qui exposent d'assez belles faïences pour que l'une d'elle ait été acquise par la Commission Royale de la loterie; les industries des objets en vannerie et en marqueterie ont pris un développement considérable et tiennent à Anvers un rang que ne désavoueraient pas les grandes maisons de produits similaires. En résumé, les progrès réalisés depuis quelques années et l'importance acquise dans diverses branches industrielles par les Monégasques signalent aujourd'hui la Principauté de Monaco à l'attention générale; le philosophe et l'étudiant, l'homme politique et l'économiste y puiseront cette conviction

qu'un peuple, si petit qu'il soit, peut toujours conquérir une place honorable parmi les nations civilisées lorsque ses aspirations prennent, sous la direction paternelle d'un Prince éclairé, le développement constant et progressif qu'assurent des institutions sagement libérales, unies au respect que tous professent pour la religion, et à l'amour de chacun pour son Souverain.

(La Commission de Monaco).

Le 5 juillet, à l'occasion de la fête des SS. Pierre et Paul, renvoyée du 29 juin à dimanche prochain, M<sup>gr</sup> l'Evêque pontifiera à la grand'messe de 10 heures et aux vêpres, à 3 heures.

A dater de demain 1<sup>er</sup> juillet, le train n° 495 sera retardé de 8 minutes au départ de Nice, et sa marche sera modifiée comme suit entre Nice et Ventimiglia :

Train 495, mixte, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes. — Nice, départ, 5 h. 58 mat.; Nice-Riquier, 6 h. 4; Villefranche, 6 h. 10; Beaulieu, 6 h. 16; Eza, 6 h. 23; La Turbie, 6 h. 30; Monaco, arrivée, 6 h. 36; départ, 6 h. 41; Monte Carlo, arrivée, 6 h. 45; départ, 6 h. 49; Cabbé-Roquebrune, départ, 6 h. 57; Menton, arrivée, 7 h. 4; départ, 7 h. 9; Ventimiglia, arrivée, 7 h. 25.

Nous extrayons du compte rendu de la dernière séance de la Société des lettres, sciences et arts de Nice, les lignes suivantes :

M. le docteur Gueirard lit un mémoire intitulé : Discussion des Observations météorologiques faites à Monaco de 1875 à 1884.

Les deux points sur lesquels insiste l'auteur sont : la température et le régime des vents.

La température moyenne annuelle, déduite de dix années d'observations, est de 15<sup>o</sup>81. Elle ne diffère que d'un dixième de degré de la moyenne annuelle de Nice, pour laquelle M. Teyssière a trouvé 15<sup>o</sup>71. En ce qui concerne la moyenne générale, il ne saurait y avoir de différence bien accentuée entre les diverses villes du littoral. Les différences caractéristiques portent sur les moyennes mensuelles et les extrêmes de température.

Après avoir examiné les écarts de température d'un mois au mois suivant et d'une année à l'autre pour le même mois, le docteur passe en revue les principaux minima et maxima constatés de 1875 à 1884. La plus basse température a été de -2<sup>o</sup>1, la plus élevée de 33<sup>o</sup>3. Il est à remarquer qu'il n'y a jamais eu de température inférieure à 0<sup>o</sup> en février, tandis qu'on en a observé en décembre, janvier et mars.

La température moyenne de neuf heures du matin est égale à la moyenne annuelle, qui peut être aussi représentée par la moyenne de mars et de septembre.

Le vent dominant est le vent d'est, qui a été constaté 3,108 fois sur 10,908 observations.

Les vents du quart nord sont des vents de nuit; ceux des régions sud sont, au contraire, des vents diurnes. Le premier aspect des diagrammes montre la constance de ces brises de directions opposées dues à un phénomène local: l'inégalité d'échauffement ou de refroidissement de la terre et de la mer. La direction moyenne du vent est d'entre est et sud pour le printemps et l'été, d'entre est et nord pour l'automne et l'hiver.

Répondant à une question du président, M. Gueirard montre que le vent du nord-ouest est rare dans le golfe de Gènes. On l'a noté 467 fois seulement sur les 10,908 observations indiquées, et il était souvent d'origine locale, soufflant avec une faible intensité.

Le mistral de Provence nous arrive indirectement du sud-ouest sous forme de vent et de remous, quelquefois même du sud-est. Cette distinction est très importante, car le vent secondaire a ainsi perdu une grande partie de sa force, et, par suite de la route parcourue, il a également perdu de cette sécheresse qui le rend nuisible à l'homme et à la végétation.

Après avoir montré comment se produisent ces remous, l'auteur dit que l'étude particulière du mistral sera faite en même temps que l'étude des bourrasques qui traversent le golfe de Gènes.

Il termine par diverses considérations sur l'humidité relative de l'air, l'état du ciel, la pluie et leurs rapports avec la direction du vent.

Dans la saison chaude, il faut prendre garde au refroidissement, souvent considérable, dans la période nocturne. Nous rentrons dans la chambre à coucher, le corps plus ou moins en sueur; gardons-nous de nous endormir insuffisamment couverts. La suppression brusque de la transpiration et le froid que détermine l'évaporation de la sueur causent la diarrhée, les rhumatismes, les névralgies, qui foisonnent à cette époque de l'année. Toutefois,

comme les appartements, le soir, sont de vraies étuves, il faut, en rentrant, établir dans la chambre à coucher, durant quelques minutes, un courant d'air énergique et frais.

En temps d'orage, il sera prudent, au contraire, de clore les issues, portes, fenêtres et même les cheminées, afin d'éviter la fulguration : les courants d'air et la suie ne sont-ils pas les meilleurs conducteurs du fluide électrique ? D'ailleurs, le brouillard humide de la nuit favorise également, par son pouvoir conductible, les escapades nocturnes de la foudre.

Les fenêtres étant ouvertes, il faudra bannir toute lumière de la chambre : sinon, entrée immédiate de légiions de mouches, moustiques et autres insectes

Du repos des humains ennemis implacables !

Nous n'insisterons pas sur les graves dangers qu'entraîne la présence des animaux, des fleurs et des plantes dans la pièce réservée au sommeil. Nous dirons seulement que, parmi les fleurs, les plus odorantes sont aussi les plus toxiques. Que d'accidents graves, mortels parfois, ainsi causés par le jasmin, la tubéreuse, le laurier-rose ! Les fruits eux-mêmes (il faut bien le savoir) sont dangereux, surtout lorsqu'ils dégagent des essences odorantes. Bien des migraines, des nausées et vomissements, inexplicables en apparence, sont dus à des coings ou à des abricots accumulés en rang nombreux sur un point quelconque d'une habitation rurale et fermentant à l'aise...

En été, plus encore que dans toute autre saison, la peau est la soupape de sûreté de notre machine animale. Transpirer, c'est se bien porter. Les sujets à peau sèche sont ceux qui présentent, on l'a remarqué, les plus grandes prédispositions à l'insolation et au *coup de chaleur*. On évitera l'action du soleil sur le cerveau par l'ombrelle et par un couvre-chef approprié ; en fuyant les boissons alcooliques, les excès de viande et de corps gras ; en buvant des tisanes amères froides ; en prenant des douches fraîches ; en portant enfin des vêtements minces et légers. Les Orientaux empêchent l'action nocive des rayons solaires sur la tête en rasant leurs cheveux et en les revêtant d'un bonnet de laine, entouré lui-même du turban : cette coiffure établit une transpiration régulière et méthodique, qui vient rafraîchir efficacement et sans cesse le cuir chevelu. Les Chinois (qui décidément, ne sont pas aussi... Chinois que de vains peuples pensent) mouillent habituellement d'eau chaude, pendant la saison d'été, leurs visages et leurs mains. De cette pratique, résulte évidemment un actif mouvement d'évaporation qui, d'après les lois de la physique, produira sur la surface cutanée un rafraîchissement considérable.

En deux mots, voici les premiers soins à donner en cas d'insolation. On isole le sujet dans un lieu ombragé et aéré ; on le dépouille de ses vêtements ; on lui place la tête élevée. Sur la poitrine et sur le front, on applique des compresses froides souvent renouvelées ; on pratique, sur tout le corps, des frictions énergiques avec un linge sec ou mieux avec de l'alcool. A l'intérieur, on donne au malade quelques cuillerées de vin de quinquina frais ou de grog au rhum. On peut attendre ainsi les secours plus énergiques de la science.

#### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Cannes.** — Il y a eu dimanche huit jours, un accident causé par le mistral a mis en émoi la population cannoise. Trois jeunes gens, les sieurs Lambert, Geuda et Risso, âgés de 17, 18 et 17 ans, se rendaient en barque à l'île de Sainte-Marguerite, quand un vent violent emporta le frère esquif au large. Le sémaphore de l'île signala leur détresse au vapeur *Etoile-du-Matin*, qui les rechercha vainement jusqu'au soir. Ce ne fut que le lendemain à 7 heures du matin que l'équipage d'un bateau génois, la *Raffaellina*, se rendant de Gênes en Amérique, les aperçut à 16 milles environ de la pointe de Saint-Raphaël.

Après les avoir recueillis et leur avoir prodigué les soins que nécessitait leur triste état, le capitaine de la *Raffaellina*, revenant sur son chemin, déposa les trois jeunes gens au cap d'Antibes, d'où ils regagnèrent Cannes avec empressement. Leurs parents croyaient déjà qu'ils avaient péri.

**Villefranche.** — Les régates qui ont eu lieu dimanche à Saint-Jean ont été très brillantes.

#### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Malgré ce temps de trottoirs brûlants et d'apoplexies foudroyantes, le beau monde resté à Paris ne dédaigne pas de s'amuser le jour et de recommencer le soir. La mode est aux *garden-parties* dans les hôtels à jardins de la capitale. Il y en a eu notamment un diurne chez la baronne Salomon de Rothschild et un autre éclairé aux verres de couleur chez la duchesse de Galliera, qui n'ont rien laissé à désirer. Chez la baronne de Rothschild, on s'entretenait beaucoup de l'élévation au titre de lord de son cousin de Londres, le baron Nathaniel de Rothschild.

Le nouveau pair, chef actuel des Rothschild de Londres, habite, dans Piccadilly, un hôtel bien connu pour l'hospitalité qui s'y exerce. Il est fils du baron Lionel et frère des barons Alfred et Léopold et de M<sup>me</sup> Alphonse de Rothschild, de Paris. C'est lui qui règne en maître souverain sur la maison de banque de New-Court. Homme d'affaires par excellence, très autoritaire au moins autant par habitude que par instinct, au premier abord il déconcerte généralement ceux qui l'approchent pour la première fois, mais quand on le fréquente davantage, on reconnaît en lui les qualités les plus sérieuses du cœur et une délicatesse rare, unie à une parfaite loyauté. Le duc d'Aumale est un des hôtes les plus honorés de l'hôtel de Piccadilly.

Le duc part pour Londres cette semaine, et a pris congé de l'Académie, jeudi, après avoir voté pour M. de Bornier. Le scrutin, d'ailleurs, ainsi que je vous le faisais pressentir, n'a donné aucun résultat, et l'élection est reportée à l'automne.

L'état très grave de M. Perrin, administrateur du Théâtre-Français, préoccupe beaucoup le monde des lettres. On s'attend d'un jour à un dénouement fatal qui ouvrirait une des successions les plus enviées qui soient. Parmi les noms mis sur le tapis, en présence de cette éventualité, se trouve celui de M. Ludovic Halévy, membre de l'Académie française. Tous nos vœux sont pour ce choix qui serait des plus heureux, mais l'auteur de *l'Abbé Constantin* voudra-t-il troquer la vie paisible qu'il mène pour les tracasseries d'une administration de théâtre ? Cela est au moins douteux.

Deux grandes affaires criminelles, celles du docteur Quinet, un médecin belge, qui a tiré sur le ravisseur de sa femme, et a été acquitté, aux applaudissements du public de l'audience, et de Marchandon, le misérable assassin de M<sup>me</sup> Cornet, qui, lui, a été condamné, avec ratification unanime du suffrage universel, ont vivement occupé l'attention cette semaine.

Pour se délasser, Paris a eu l'ouverture de la fête de Neuilly, une attraction annuelle dont l'effet est toujours irrésistible pour lui.

Ce qui m'a le plus frappé, quant à moi, dans la promenade qu'en chroniqueur consciencieux j'ai faite entre les deux rangées de baraques qui composent le divertissement, c'est le changement survenu dans l'organisation et le programme des plaisirs populaires. Plus de parades, plus de boniments comme autrefois, plus de pitres débitant, à la grande joie des spectateurs, des tirades humoristiques, souvent spirituelles dans leur genre ; mais des tréteaux à prétentions de théâtre, des effets de feux électriques, des boutiques jouant les magasins du boulevard, des jeux compliqués. Avec ce manque de simplicité, la gaieté a diminué et, n'étaient les orgues de barbarie qui font rage et les tirs au pistolet qui détonnent incessamment, on ne se croirait pas à une fête foraine, une fête populaire.

Je suis partisan déclaré des plaisirs populaires, et ne partage pas le préjugé établi depuis longtemps dans la région élégante que rien n'est plus ennuyeux qu'une fête foraine, mais je suis d'avis que le peuple a besoin d'autre chose pour s'amuser que ce qu'on lui offre actuellement, et que si on n'a pas mieux à lui donner que des musées consacrés à l'inquisition, des baraques vouées au blasphème du trône et de l'autel, il vaudrait peut-être autant ne lui donner rien du tout.

Cette semaine arrive à Paris une ambassade marocaine, conduite à Paris par M. Feraud, consul de France au Maroc. Cette ambassade a pour chef le

gouverneur d'Aouadja, assisté du président des cadis de Fez, de quatre caïds, d'intendants, etc. Le gouvernement a demandé un crédit de cinquante mille francs pour recevoir cette ambassade et lui faire les honneurs qu'il convient. Les ambassadeurs assisteront notamment à la revue passée à l'occasion du 14 juillet, et il est probable que d'importantes questions relatives aux frontières de la province d'Oran seront résolues pendant leur séjour à Paris.

Une femme dont le Salon fut célèbre il y a près d'un demi-siècle, M<sup>me</sup> de Cibron, vient de s'éteindre presque nonagénaire. C'est chez elle que se produisirent, à leurs débuts dans le monde à Paris, Thiers et Mignet. M<sup>me</sup> de Cibron préférerait de beaucoup le second au premier, et elle dit un jour à Casimir Perier, au sujet de celui-ci, un bien joli mot qui est tout un jugement :

— M. Thiers est si convaincu de son importance que, lorsque le tonnerre gronde, il se figure que c'est parce qu'il lui en veut particulièrement !

Comme ce mot pourrait être réédité à l'adresse de nombre de gens, par le temps d'infatuation et de prétention où nous vivons !...

BACHAUMONT.

#### BIBLIOGRAPHIE

MONNAIES ET MÉDAILLES DE MONACO, par C. Jolivot. — Monaco, imprimerie du *Journal de Monaco*, 1885. In-8° de 98 pages.

La publication de M. Jolivot est le développement, en vue d'un but spécial, d'un travail que l'auteur avait inséré en 1879 dans *l'Annuaire de la Principauté*.

En même temps qu'il classait la collection des monnaies qui figurent à l'exposition d'Anvers, dans le pavillon de Monaco, M. Jolivot a voulu faire connaître l'histoire succincte de ces monnaies. Le résultat auquel il est arrivé dépasse de beaucoup l'importance d'une notice de circonstance ; l'auteur ne s'est pas contenté de décrire les types des monnaies que les princes de Monaco ont fait frapper, il a donné un historique intéressant de l'atelier monétaire monégasque, et il a de plus touché un point curieux de l'histoire de la numismatique générale, celui de la fabrication de nombreux types étrangers, que les fermiers des monnaies des Princes furent autorisés à ajouter à leur industrie.

On voit combien le travail de l'ingénieur érudit rentre dans le cadre de cette histoire économique à laquelle les expositions internationales accordent si légitimement une place d'honneur dans leurs galeries.

Il n'y a aucune preuve directe ou indirecte de l'existence d'un atelier monétaire à Monaco avant le XVI<sup>e</sup> siècle. M. Jolivot explique très bien que, dans toute la Ligurie, la monnaie de Gênes était si bien la monnaie courante, que la création d'un type particulier eût été plus gênante qu'utile.

Mais si cette remarque est pleine de sagacité, il n'en est pas moins vrai que, dès le XV<sup>e</sup> siècle, l'intervention des rois de France dans les affaires de Gênes eut, par suite de relations plus intimes et plus fréquentes, une action réelle sur la fabrication des monnaies.

Viani a constaté que, dès cette époque, on imitait dans la Haute Italie les types royaux de France, et l'histoire de l'influence des Valois sur les ateliers monétaires italiens est un point très curieux, très intéressant, jusqu'à présent resté dans l'ombre, et qui attend son historien.

Y eut-il, dès lors, un atelier monétaire à Monaco ? Sur ce point, M. Jolivot, et nous l'en louons, reste sur la réserve et ne tranche pas la question. Le curieux écu-soleil de Lucien, décrit par M. B. Fillon dans son *Catalogue de la Collection Jean Rousseau*, est loin de nous paraître une preuve décisive. Il faudrait trouver un second exemplaire pour lever les doutes qu'inspire une monnaie, découverte dans une des provinces de France les plus éloignées de la Méditerranée, et dont le type armorial représente un fretté au lieu d'un fuselé, erreur que n'eussent pas commise des graveurs monégasques ou travaillant sous les yeux des Princes. A cette sérieuse objection, s'ajoute celle qui se tire d'une légende contraire à la dénomination dont se servaient alors les souverains de Monaco, et celle qui résulte de la profusion des signes monétaires dont l'accumulation serait seule de nature à rendre cette pièce suspecte. Nous savons bien que de savants numismates, tels que MM. Promis et Rossi, ont admis cette authenticité ; en tous cas, si cet écu d'or fut, en effet, frappé pour le compte de Lucien, rien n'indique qu'il soit sorti de l'atelier de Monaco.

Nous ferons remarquer que le type du revers est exactement semblable à celui des monnaies royales et plus particulièrement des monnaies frappées en Dauphiné : or, depuis le séjour prolongé que Louis XI, alors dauphin, fit dans cette province, les relations des souverains de Monaco avec Vienne et Grenoble étaient constantes ; les protocoles des notaires réunis au greffe du Tribunal supérieur de Monaco sont pleins d'actes concernant soit Lambert, soit Jean II, soit Lucien et passés dans l'une de ces villes, ou à Lyon, pour des opérations financières. Nous ne serions donc pas étonné que Lucien, ayant résolu de faire frapper une monnaie à son type, se soit adressé à l'atelier monétaire delphinal, dont les artistes auraient maladroitement figuré, au droit de la pièce, le blason des Grimaldi accompagné d'une légende inexacte, tout en copiant, pour le revers, celui des monnaies dont ils gravaient habituellement les coins. — Nous donnons pour ce qu'elle peut valoir cette explication qui pourrait cependant concilier l'authenticité de cette monnaie avec les graves objections que cette authenticité soulève.

Le fait de l'écu-soleil de Lucien reste unique pendant le cours du XVI<sup>e</sup> siècle, et il faut descendre jusqu'aux dernières années du protectorat espagnol sur Monaco, pour trouver l'établissement régulier d'un atelier monétaire. Si, en effet, un essai en plomb d'une pièce au type d'Honoré II porte la date de 1634, il ne paraît pas qu'il ait été donné suite immédiatement à ces projets de frappe, car c'est seulement à la veille du traité de Péronne que se fit en 1640 la première émission des monnaies à l'effigie d'Honoré II, suivant le système de monnayage italo-espagnol. Trois ans après, et en vertu du privilège accordé par le roi Louis XIV pour la circulation de la monnaie monégasque en France, le Prince commençait la fabrication de pièces monnayées suivant le système et les divisions adoptées en France.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails qu'il donne sur les types frappés à Monaco depuis Honoré II jusqu'à la Révolution française. Le cours des monnaies suivait nécessairement les mêmes fluctuations qu'en France. Mais il était de plus singulièrement affecté par l'habitude qui se perpétua dans les usages courants de la Principauté de compter suivant les valeurs monétaires en usage sur le littoral. Aussi les nombreuses ordonnances des Princes fixant la valeur relative de ces monnaies ont un grand intérêt pour l'histoire économique.

M. Jolivot fonde surtout son exposé historique sur l'analyse successive des contrats de fermage de la monnaie de Monaco. L'importance de la fabrication était nécessairement restreinte, en sorte que le privilège réduit à la simple frappe des monnaies princières eût donné un revenu insuffisant pour les fermiers. Aussi obtinrent-ils d'ajouter à leur industrie la fabrication de médailles et jetons pour le compte de personnalités ou établissements étrangers. L'auteur a intercalé dans son texte une série très curieuse de dessins d'après les pièces jointes aux minutes de quelques-unes de ces autorisations. Certains de ces dessins exercèrent la sagacité des numismates et des héraldistes pour établir l'identité de ces clients étrangers de l'atelier de Monaco.

A côté de cette fabrication de jetons, la frappe de monnaies étrangères s'introduisit de bonne heure : mais à part les *quarts de Lorraine* du duc Charles IV, cette production était limitée à des types ayant cours exclusif dans les pays extra-européens, comme l'imitation des sequins de Venise, les pièces au type impérial ou bien au type des princes de Transylvanie que leur caractère invariable faisait exclusivement accueillir chez ces peuples orientaux dont quelques-uns n'admettent encore que les thalers de Marie-Thérèse.

Parmi ces pièces d'un usage exotique, nous signalerons surtout la frappe des *Picons* destinés aux échanges dans cette région du Congo, que les efforts des Brazza et des Stanley ont définitivement conquis à la civilisation. L'atelier de Monaco a envoyé dans ces contrées des monnaies de ce type sorties de ses coins ; peut-être y existe-t-il encore et retrouvera-t-on sur place quelques exemplaires de ces pièces dont la fabrication principale était en Portugal, et au sujet desquelles M. Mendès-Leal, si nous ne nous trompons, a publié une note dans les recueils de l'Académie de Lisbonne.

La Révolution française interrompit, pendant près de cinquante ans, les travaux de la monnaie de Monaco ; elle ne fut rétablie que sous Honoré V. M. Jolivot consacre un paragraphe à la fabrication monétaire exécutée sous ce prince. S'il n'avait pas voulu restreindre ses descriptions à ce qui se trouve dans le médailler exposé à Anvers, nous reprocherions à l'auteur de n'avoir pas cité la pièce de cinq centimes au millésime de 1837, ni les essais de la pièce d'or de vingt francs, gravée mais non émise en 1838, et dont des échantil-

lons se rencontrent dans plusieurs collections, et se trouvaient, entre autres, dans celle de feu Duleau.

On sait dans quelles conditions l'émission des monnaies a été reprise par S. A. S. le Prince Charles III, en vertu de la convention de 1865 avec la France ; les types remarquables des pièces d'or gravées par Ponscarme sont trop connus et trop appréciés pour que nous insistions sur ces monnaies dont M. Jolivot publie des dessins fort réussis.

M. Jolivot termine sa publication par la reproduction du catalogue des monnaies et médailles exposées à Anvers. Cette collection, réunie cependant depuis fort peu d'années, offre une suite déjà très remarquable ; nous y constatons cependant quelques lacunes importantes. Aussi ne pouvons-nous finir sans exprimer un vœu : c'est que ces lacunes soient comblées à mesure que les types qui font défaut, dont quelques-uns sont très rares, se rencontreront et pourront être acquis, en sorte que les numismates ne soient plus obligés de recourir à des collections étrangères, publiques ou privées, pour contempler, dans son ensemble, l'œuvre métallique si digne d'attention des Princes de Monaco.

G. SAIGE.  
— M. Jolivot a été élu, le 27 avril dernier, associé étranger de la Société royale de numismatique belge. N. D. L. R.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par ce notaire le 27 juin 1885, monsieur Amédée-Adolphe Fontaine, employé de commerce, et madame Louise-Marie Médecin, son épouse, demeurant à Monaco, ont acquis le fonds de commerce de verrerie et porcelaine qu'exploitait monsieur Philippe Froment, à Monaco, rue Sainte-Suzanne.

Les oppositions devront être formées dans les dix jours, entre les mains des acquéreurs en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, à peine de déchéance.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 juin 1885

MENTON, b.-g. Charles-René, fr., c. Vensan,	vin.
PROPRIANO, cutter Louis-Désiré, fr., c. Bosano,	charbon.
CANNES, b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	sable.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Fornero,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.

Départs du 22 au 28 juin 1885

MARSEILLE, b.-g. Edmond, fr., c. Bidgrain,	sur lest.
VENTIMIGLIA, b.-g. Giulia, ital., c. Marcenaro,	id.
MENTON, yacht à voiles Magali, fr., c. Pamier,	id.
NICE, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	sur lest.
CANNES, b. Gambetta, fr., c. Fornéro,	id.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Briquet,	id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
MENTON, b. Charles-René, fr., c. Vensan,	vin.

NESTOR MOEHR  
COIFFEUR-PARFUMEUR

Sous les Arcades du Grand-Hôtel, Monte Carlo et hôtel de Russie  
SALONS POUR MESSIEURS ET DAMES  
COIFFURES DE BALS ET SOIRÉES  
SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CHEVEUX  
Soins particuliers de la tête  
SCHAMPOOING AMÉRICAIN  
FANTAISIE, ARTICLES DE TOILETTE, GANTERIE

BAZAR  
MAISON MODÈLE  
MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire  
Spécialité de chaussures de Paris pour hommes et pour dames — Articles de Paris haute fantaisie — Papeterie — Fournitures de bureaux — Ombrelles et parapluies — Cannes fantaisie, olivier et orange — Parfumerie extra-fine — Eventails — Brosserie et éponges — Articles de jeux — Jouets d'enfants à tous les prix — Mercerie et rubans — Ganterie extra-supérieure — Bonneterie — Chemises — Cravates haute nouveauté.



Codéine  
TOIU

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et P<sup>h</sup>.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine. Sommaire du n° 30 (27 juin 1885) :

Art et Chiffons, par Frivoline, dessin de K. — Gazette héraldique, par H. Gourdon de Genouillac. — Un début sur le turf, par J. Mangarett, dessin de H...y. — Fêtes foraines, (jadis et aujourd'hui), dessin de Henri Pille. — Le Rosier de la morte (extrait des Confessions d'Arsène Houssaye), dessin de Wagrez. — Aux bains de mer d'Ostende (extrait de l'albun), par Mars. — Le Salon à vol d'oiseau, par Hem, dessin de M. de Clermont-Gallerande. — Chronique mondaine, par Montjoye. — Le Casino de Boulogne-sur-Mer, dessin de Karl. — Courrier des Théâtres, par Chiffon. — Chronique financière, par Bonconseil.

ABONNEMENTS :

PARIS : Un an, gravure coloriée	60 fr.
— Un an, sans gravure coloriée.	50 »
— Six mois	32 »
— Trois mois	17 »

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1885

BULLETTIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. de mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. de mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir			
23	763.7	764.4	763.4	762.4	763.5	21.2	22.4	23.0	23.0	20.3	60	S O modéré	beau
24	63.2	63.5	62.7	61.8	63.4	22.6	22.4	22.1	22.3	20.2	65	E id.	id.
25	60.9	61.0	60.6	60.4	60.1	21.6	22.2	22.0	21.0	20.2	73	S E puis S mod.	id.
26	62.3	62.0	61.7	61.6	61.5	21.0	21.4	22.4	21.8	21.0	79	S E modéré	id.
27	61.3	61.5	60.7	60.0	59.6	22.0	23.0	23.0	23.2	22.0	82	S E id.	id.
28	58.9	58.5	58.1	57.7	58.2	22.6	23.6	23.6	22.8	22.3	82	S E puis O mod.	id.
29	58.5	58.8	58.4	57.9	57.8	22.2	23.0	23.2	23.0	21.2	86	S E puis O id.	id.

DATES		23	24	25	26	27	28	29
Températures extrêmes	Maxima	24.0	24.9	24.7	23.4	25.1	26.0	25.6
	Minima	17.9	18.2	19.0	18.4	18.0	20.0	20.4

Pluie tombée : 0<sup>mm</sup>